

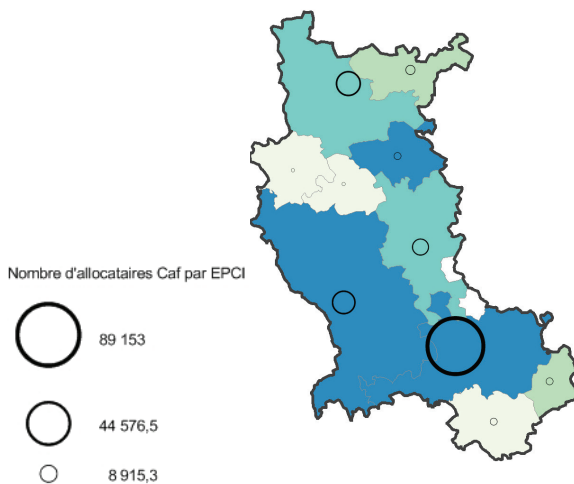
PORTRAIT SOCIAL

Caf de la Loire - 2017

50 %
de la population
couverte

148 770
allocataires

Nombre d'allocataires et taux de couverture
de la population par la Caf



Part des habitants couverts par la Caf

- 34,8% à moins de 43,9%
- 43,9% à moins de 45,6%
- 45,6% à moins de 47,1%
- 47,1% à moins de 53,7%
- communes d'EPCI autre département

Sources : Caf 31/12/2017 et Insee RP 01/01/2014
© IGN © Geofla 2.0.2016

En 2017, **379 000** personnes sont couvertes par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 50 % de la population totale. Ce taux varie de 34,8 % à 53,7 % selon les communautés de communes.

La proportion des personnes isolées sur le département est la même qu'au niveau national (41 %).

8 400 des étudiants bénéficient d'une aide, soit 6 % de l'ensemble des allocataires, comme au niveau national.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 16 % des allocataires ligériens ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales, 18 % au niveau national.

Dans la Loire, 47 300 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 052 €, ce qui représente 38 % des allocataires du département, 40 % au niveau national. Dans ces foyers précaires vivent 48 300 enfants.

Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2017.

Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge.

Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



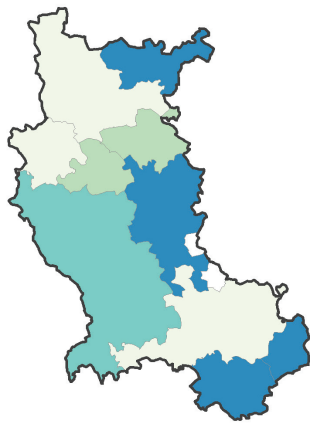
Zoom sur
le recouvrement des
pensions alimentaires

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans

- 53 à moins de 60
- 60 à moins de 65
- 65 à moins de 66
- 66 à moins de 69
- communes d'EPCI autre département

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2014
© IGN © Geofla 2.0.2016

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements, et de prestations individuelles versées aux familles. Avec un total de 15 900 places, la capacité théorique d'accueil de la Loire s'élève, en 2017, à 58 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Elle varie de 53 % à 67 % selon les communautés de communes, 57 % au niveau national.

Enfants couverts par la prestation PreParE

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). Cette prestation couvre 2 200 enfants dans la Loire.

Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans :

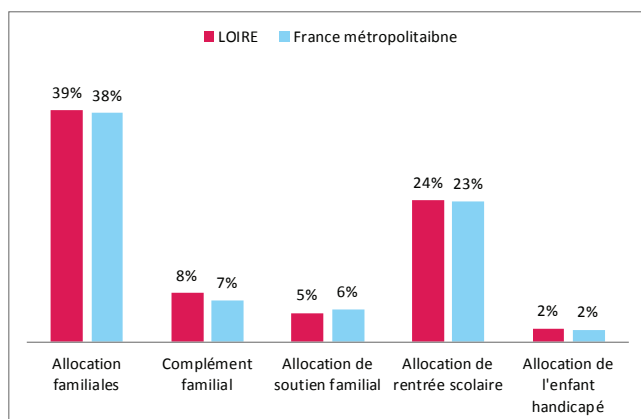
l'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants



Source : Caf 2017

La Caf de la Loire contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > 39 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 8 % perçoivent un complément familial,
- > 24 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- > 5 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- > 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2017

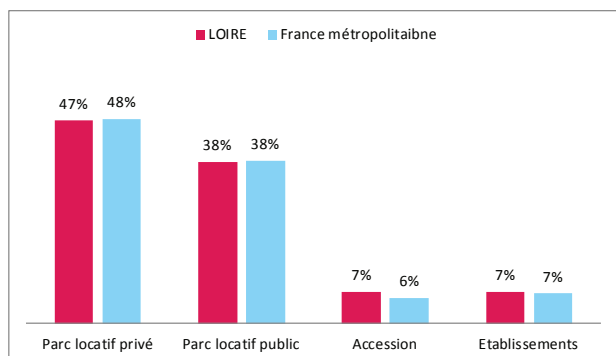
La Caf témoigne également d'un engagement important dans le domaine du soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant de soutenir les initiatives des parents et la construction de leurs repères éducatifs.

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

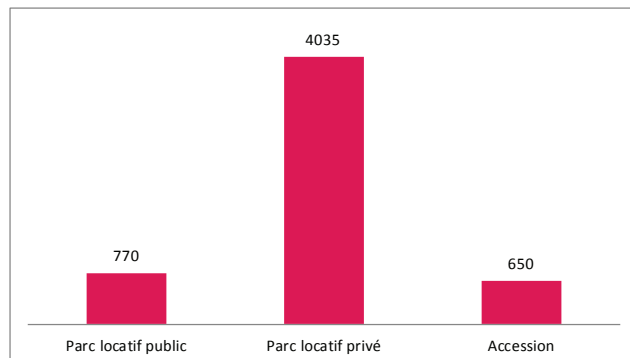


Source : Caf 2017

Au mois de décembre 2017, 80 600 bénéficiaires reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente 166 600 personnes, soit 22 % de la population totale du département.

Après perception des aides au logement, près de 5 500 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. 74 % d'entre eux ont un logement dans le parc locatif privé.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- > Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 16 300 bénéficiaires sur la Loire.
- > Le versement de la prime d'activité à 30 600 allocataires. Cette prestation soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Egalement incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 3 154 bénéficiaires en 2017.

> Le versement de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) à 14 200 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles. 59 % d'entre elles perçoivent le versement de l'Allocation aux adultes handicapés à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

30 600
bénéficiaires de la prime
d'activité



18 %
des bénéficiaires
ont moins de 25 ans

51 %

sont des personnes isolées



5%
sont des familles bénéficiaires
de la majoration isolement*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

Dans la Loire, 7 300 allocataires sont bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial, concernant 12 100 enfants. L'Asf est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire fixée, dont le montant est faible. Elle peut également être versée à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée par l'autre parent. La Caf engage alors une procédure de recouvrement pour récupérer la pension alimentaire auprès du parent débiteur.

Créée en janvier 2017, l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, Aripa, est gérée par le réseau des Caf et la Msa. Son objectif : simplifier les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires fixées dans le cadre d'une séparation, en particulier pour les familles monoparentales. L'Agence permet un recouvrement plus réactif (dès le premier mois de retard et jusqu'à 24 mois d'impayés de pensions alimentaires) auprès des parents débiteurs voire directement auprès d'un tiers (employeur, organisme bancaire...).

Dans la Loire, 390 procédures étaient en cours au mois de décembre 2017. Le taux de recouvrement, correspondant au pourcentage des créances récupérées, atteint 64 %.

L'ARIPA en quelques chiffres dans la Loire en 2017

- ⑦ 2 050 séparations
- ⑦ 7 300 bénéficiaires de l'allocation de soutien familial
- ⑦ 390 procédures actives au mois de décembre
- ⑦ 64 % de taux de recouvrement



Source : Caf 2017

POUR ALLER PLUS LOIN...

Population couverte par la Caf :

Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>

Capacité théorique d'accueil :

L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Taux d'effort net :

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

Revenu par unité de consommation :

Le Revenu par unité de consommation (Ruc) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus>